

N°39

FLASH REGLEMENTAIRE
MARS 2024



Bonjour,

Ce Flash est établi à partir d'un suivi des principaux sites réglementaires. Il a pour objectif de présenter les actualités légales et réglementaires françaises, européennes et internationales, ainsi qu'une sélection des principales informations publiques communiquées par les associations professionnelles.

Vous trouverez ci-après la veille réglementaire pour la période du **1er Mars au 15 Mars 2024**.



IMPORTANT



PUBLICATION
NEWSLETTER AVIS



SUJET EN COURS
DE DISCUSSION



CREATION
MISE A JOUR



DEADLINE

LCB-FT

LCB-FT



ESG
FINANCE DURABLE



ACCORD DE COMPOSITION
SANTION RENDUE



06/03/2024 – L'AMF publie sa synthèse des **contrôles SPOT** sur la **commercialisation** des **SCPI** en démembrement temporaire de propriété. ([Pour plus de détails](#))

11/03/2024 – L'ACPR appelle les **assureurs** à poursuivre leurs efforts pour clarifier la **couverture** du **risque cyber** dans les contrats. ([Pour plus de détails](#))

15/03/2024 – L'ESMA met à disposition les **Q&A** consolidées sur le **KID PRIIPs**. ([Pour plus de détails](#))

07/03/2024 – L'AMF annonce le lancement de **ROSA Produits** pour le **28 mars**. ([Pour plus de détails](#))



LCB-FT

12/03/2024 – L'AMF applique deux orientations de l'Autorité bancaire européenne ([Pour plus de détails](#)) et publie :

- Une version mise à jour de sa position **DOC-2019-14** sur les facteurs de risque ([Pour plus de détails](#)) ;
- Une nouvelle position **DOC-2024-02** sur la fourniture d'un accès à des services financiers ([Pour plus de détails](#)).

01/03/2024 – L'AFG informe sur la modification de l'arrêté précisant le référentiel du **label ISR** sur les **exclusions**. ([Pour plus de détails](#))



06/03/2024 – Orientations de l'ESMA relatives aux scénarios de **simulations** de **crise** au titre du **règlement MMF**. ([Pour plus de détails](#))

12/03/2024 – L'AFG publie les statistiques mensuelles des **OPC** de droit français. ([Pour plus de détails](#))

12/03/2024 – Lettre d'information de l'**ASPIM** sur les **fonds immobiliers** non cotés n°19. ([Pour plus de détails](#))

14/03/2024 – Rapport du GAFI sur la **lutte** contre le **financement** des **rançongiciels**. ([Pour plus de détails](#))

LUXEMBOURG



08/03/2024 – **Communiqué** de la **CSSF** sur la collecte de donnée en matière d'évaluation des **politiques** et **pratiques** de **rémunération** menée par l'autorité bancaire européenne. ([Pour plus de détails](#))

11/03/2024 – La **CSSF** communique une nouvelle version du **reporting Handbook** pour les entreprises d'investissement. ([Pour plus de détails](#))

13/03/2024 – La **CSSF** met à jour son **Questions/Réponses** relatif à l'**envoi** des **documents** de **clôture** et des **informations financières** par les gestionnaires. ([Pour plus de détails](#))

11/03/2024 – Publication conjointe par la **CSSF** et le Commissariat aux Assurances du premier **rapport** sur le **marché** des **produits dérivés** luxembourgeois. ([Pour plus de détails](#))



MAISON DE LA COMPLIANCE

ADVISORY & REGULATORY

Cabinet spécialisé en conformité, contrôle interne et veille réglementaire qui a pour vocation de travailler aux cotés des sociétés de gestion (SGP) et autres prestataires de services d'investissement (PSI).

NOUS CONTACTER



contact@maisondelacompliance.fr



01 78 95 60 80



17 avenue Niel – 75017 Paris



maisondelacompliance.fr

DISCLAIMER

Les informations, données et analyses contenues sur ce document ne peuvent en aucun cas être assimilées à des prestations de services ou de conseil rendues par leurs auteurs. Aussi, elles ne peuvent être utilisées comme un substitut à une consultation rendue par une personne professionnellement compétente. En tout état de cause, la responsabilité des auteurs ne pourra en aucun cas être engagée du fait ou à la suite d'une décision prise sur la base des informations, données et analyses présentes sur ce document. Ce document peut inclure des liens hypertextes vers des sites internet. Le contenu des sites ou des pages de sites tiers sont sous la responsabilité exclusive de leur(s) auteur(s) et ne sauraient engager la responsabilité de Maison de la Compliance